

Documents de travail de la deuxième réunion du groupe Werner (Bruxelles, 7 avril 1970)

Légende: Documents de travail de la deuxième réunion du groupe Werner, le 7 avril 1970 à Bruxelles, comprenant une lettre de convocation, un ordre du jour ainsi que le compte rendu de la première réunion du 20 mars 1970 à Luxembourg.

Source: MORELLI, Georges. Documents de travail de la deuxième réunion du groupe Werner (Bruxelles, 7 avril 1970). Bruxelles: Secrétariat du Groupe "Plan par étapes", 01.04.1970.

Copyright: (c) Secrétariat du Groupe "Plan par étapes"

URL:

http://www.cvce.eu/obj/documents_de_travail_de_la_deuxieme_reunion_du_groupe_werner_bruxelles_7_avril_1970-fr-af2f64b5-8df8-4960-8d73-a68b4afffe67.html

Date de dernière mise à jour: 22/05/2014

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

COMMISSION

Secrétariat du
Groupe "Plan par étapes"

51 AVRIL 1970

...Bruxelles....., le

Adresse provisoire :

~~230024, Avenue de la Joyeuse, Bruxelles 4~~

Tél. 35.00.40 - ~~35.00.40~~

Adresse télégraphique : « MARCOM Bruxelles »

200, rue de la Loi

701475

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint
copie de la lettre envoyée aux membres du Groupe "Plan
par étapes".

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

G. MORELLI

i. V. G. Morelli

Monsieur P. WERNER
Président du Gouvernement
Ministre du Trésor
3, rue de la Congrégation
L U X E M B O U R G

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Secrétariat du Groupe
"Plan par étapes"

Bruxelles, le
200, rue de la Loi

701475

Le président du Groupe ad hoc "Plan par étapes" me prie de vous confirmer que la prochaine réunion du Groupe se tiendra à Bruxelles, le 7 avril 1970, à 10h30, 200 rue de la Loi (salle E 3).

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet d'ordre du jour de cette réunion.

Un déjeuner de travail aura lieu à 13 heures, dans les salons de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

G. MORELLI

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 31 mars 1970

Secrétariat du Groupe
"Plan par étapes"

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME RÉUNION
DU GROUPE AD HOC "PLAN PAR ÉTAPES"

(7 avril 1970)

1. Approbation du projet de compte rendu de la première réunion du Groupe (doc. OR II/22/70)
 2. Poursuite de l'échange de vues sur le problème de l'union économique et monétaire
 3. Divers.
-

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Secrétariat du Groupe
"Plan par étapes"Bruxelles, le 31 mars 1970
OR II/22/70 - F

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE RÉUNION
DU GROUPE AD HOC "PLAN PAR ÉTAPES"

(20 mars 1970)

Etaient présents :

M. Werner, président		M. Schmitz	expert
M. Clappier	membre	M. Bloch-Lainé	"
Baron Ansiaux	"	M. Mertens de Wilmars	"
M. Schöllhorn	"	M. Tietmeyer	"
M. Brouwers	"	M. Henkens	"
M. Stamatii	"	M. Palumbo	"
M. Mosca	"	M. Morel	"
M. Morelli	secrétaire		

*

* *

1. Le Groupe ad hoc "Plan par étapes" a tenu sa première réunion le 20 mars 1970 à Luxembourg sous la présidence de M. Werner.
2. Le Groupe approuve le document en date du 11 mars 1970 concernant ses méthodes de travail, sous réserve d'une modification apportée au premier alinéa du paragraphe 5 qui doit se lire : "... la conclusion de ses délibérations si possible avant la fin du mois de juillet".
3. Le Groupe procède ensuite à un premier échange de vues sur les principaux problèmes relatifs à l'établissement d'un plan par étapes en vue de réaliser l'union économique et monétaire dans la Communauté. En ce qui concerne l'organisation de ses travaux, il convient que le membre nommé par la Commission élaborera, en vue de sa prochaine réunion, une note ayant pour objet de

./.

- 2 -

OR II/22/70 - F

décrire le stade final du processus d'intégration économique et monétaire avec une référence au rôle que devraient jouer, à ce stade, les réserves communes et, éventuellement, une banque centrale communautaire. Par ailleurs, les autres membres du Groupe rédigeront, si possible pour la prochaine réunion - chacun d'après la compétence qui lui est propre en vertu de sa qualité de président d'un des Comités de la C.E.E. - une note décrivant les mesures qui devraient être envisagées pour la réalisation de l'objectif final. Le Groupe a souligné à cet égard que les présidents ne sont pas tenus de consulter leur Comité en vue de la rédaction d'une telle note ni pour les travaux ultérieurs du Groupe. Il est néanmoins entendu que chaque président pourra informer son Comité du déroulement des travaux du Groupe.

4. Le Groupe convient de tenir sa prochaine réunion à Bruxelles le 7 avril 1970.
-